

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents : M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : Mme BELLIN Béatrice, Mme FOUREL Katia,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DESPESSE Joël

19-18 DEMANDE SUBVENTION DENEIGEMENT

Madame le maire informe Conseil Municipal que les communes concernées par les chutes de neige de cet hiver peuvent solliciter une aide du Département.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention au Département.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

Autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie de COLOMBIER LE JEUNE au cours de la campagne hivernale 2017-2018

20-18 FORFAIT DENEIGEMENT

Madame le Maire propose au conseil municipal le tarif forfaitaire attribué à chaque exploitant chargé d'assurer le déneigement des voies communales pour la saison 2017/2018.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe pour chaque exploitant le forfait qui suit :

Monsieur MICHELAS Maurice > 100.00 €

Monsieur MOUNIER Serge > 140.00 €

Monsieur SAVEL Christian > 105.00 €

Monsieur VALLA Max > 360.00 €

Monsieur BOSC René > 105.00 €

Monsieur DESHIERE Paul > 148.75 €

TOTAL : 958.75 €

21-18 DEVIS MARQUAGE AU SOL

Madame le maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises M.A.S. et SIGNADIS pour des travaux de marquage au sol.

L'entreprise M.A.S. propose un devis de 1 365.60 € TTC et l'entreprise SIGNADIS un devis de 1 422.79 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Choisit l'entreprise M.A.S. pour un montant de 1 365.60 € TTC

Charge Madame le Maire de faire exécuter les travaux.